

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 10 AVRIL 2013 A 20H30**

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M QUINTILLA / Mme GASC / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M LABURTHE / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / M FALTRAUER / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / M BENOIT / M COMET / Mme ROLANDO / Mme MONGIS

EXCUSES

M GUASCH / M TOUYAROU / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M DECHE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M LABERGERE / Mme GREGNANIN / M BOUNET / M VEIGA

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

M TOUYAROU / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M DECHE / Mme SEMPERE / M LABERGERE / Mme GREGNANIN / M BOUNET

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu/procès verbal de la séance du 13 mars 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012
 2. BUDGET PRIMITIF 2013
 3. GENDARMERIE : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET DE DEUX LOGEMENTS T5
 4. MODIFICATION STATUTS CCGA
 5. TRANSFORMATION EMPLOIS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE
 6. CORRIDA-NOVILLADA 2013 : ASSURANCES ET TARIFS
 7. DEROGATION INSCRIPTION ECOLE
 8. SUBVENTION CONSEIL REGIONAL MAISON DE L'ENFANCE
 9. CONVENTION ECOFINANCE
 10. CONVENTION HONORAIRES M BASTARD GEOMETRE
-
- QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances présente le compte administratif 2012 (vous avez eu copie des documents comptables).

Le total des recettes s'élève à 7 022 843,13 € en investissement et à 7 314 934,69 € en fonctionnement.

Le total des dépenses s'élève à 4 058 794,24 € en Investissement et 5 277 151,33 € en fonctionnement.

Le résultat d'investissement s'élève à 2 964 048,89 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 2 037 783,06 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 574 145,79 € (y compris les 11 850,58 € provenant de l'intégration du Syndicat Logements Services Publics), qui sera reporté en recette du BP 2013.

Monsieur QUINTILLA présente ensuite les comptes administratifs (commune et Pouy), qu'il soumet au vote. Ils sont adoptés à la majorité, 5 abstentions : Mme MAGNOUAC (+ procuration M BOUNET), M BENOIT, M COMET, Mme ROLANDO.

2. BUDGET PRIMITIF 2013

Vous avez eu copie des documents comptables.

Monsieur le Maire présente les taux pour 2013. Ce sont ceux présentés au débat d'orientations budgétaires qui prennent en compte la compensation de l'augmentation des taux votés par la CCGA

:

TH = 21,34% FB = 28,57% FNB = 114,72% CFE = 28,26%

Le Conseil Municipal adopte ces taux à la majorité, 5 abstentions : Mme MAGNOUAC (+ procuration M BOUNET), M BENOIT, M COMET, Mme ROLANDO

Monsieur QUINTILLA poursuit la présentation du BP 2013 qui a reçu un Avis Favorable des 1^{ère} et 2^{ème} commissions le 27 Mars 2013.

Le BP 2013 s'équilibre à 6 876 324,66 € en fonctionnement et à 2 605 612 € en investissement.

=> Concernant les subventions aux associations, Monsieur COMET intervient quant aux subventions accordées à l'Office de Tourisme après que Monsieur le Maire ait précisé l'augmentation qu'il propose entre la 1^{ère} commission du 27 mars et ce soir, soit 34 000 € (qui correspondent à la demande présentée initialement par l'Office de Tourisme et que Monsieur le Maire a validé après une rencontre avec Monsieur JORIEUX Président de l'Office de Tourisme).

=> Monsieur COMET précise qu'il a rencontré Monsieur JORIEUX ce 10 avril et lui a exposé son analyse des comptes et du budget sollicité. Pour lui, il faudrait octroyer au compte "cinéma" 35 000 € (fonctionnement) + 28 000 € -dette du cinéma envers l'Office de Tourisme) et 75 650 € à l'Office de Tourisme, soit un total de 137 650 €

contre les 164 000 € proposés par Monsieur le Maire. Certaines dépenses ont été surévaluées et il n'approuve pas le coût de traduction du site, l'application Smartphone/Iphone (le prestataire aurait du prévoir cette traduction à la création du site).

Il fait remarquer que les dépenses de l'Office de Tourisme augmentent régulièrement et fortement.

=> Monsieur le Maire répond que cela correspond à un choix politique : la création d'un office de tourisme référent et la professionnalisation des agents ont un coût. De plus les missions des offices de tourisme ont évolué énormément ces dernières années et y répondre professionnellement a également un coût. De plus, l'ouverture prochaine du site de la Domus, la montée en puissance du développement touristique sur notre territoire justifient un tel engagement et il précise que la taxe de séjour créée il y deux ans a rapporté pour 2012 la somme de 50 000 €. Cette somme est affectée à l'Office de Tourisme.

Vous avez eu la liste des subventions aux associations avec les montants attribués.

Monsieur QUINTILLA soumet le BP 2013 au vote, il est adopté à la majorité.
Cinq contre : Mme MAGNOUAC (+ procuration M BOUNET), Mme ROLANDO, M COMET, M BENOIT.

3. GENDARMERIE : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET DE DEUX LOGEMENTS T5

Le 26/04/2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un projet de reconstruction des locaux administratifs et des deux logements de la gendarmerie. Il a, le 13/02/2013, également validé la convention d'honoraires présentée par Monsieur POUBLAN concernant l'étude de faisabilité de cette 2^{ème} tranche.

Vous avez eu un extrait de cette étude, note explicative et estimatif. Le dossier complet est consultable au bureau de Madame la DGS.

Le coût estimatif s'élève à 783 000 € HT (y compris les fondations spéciales 35000€). Le montant des honoraires (architecte, BC, SPS, études de sols, etc) peut être estimé (autour de 15%) à 117 500 € HT soit une enveloppe globale de 900500€ HT.

Le montant de la subvention s'élèverait à environ 135 000 €.

Le montant du loyer correspondant serait de 44 934 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. MODIFICATION STATUTS CCGA

Dans sa séance du 28 février 2013, le CCGA a délibéré sur la modification de ses statuts concernant le projet de schéma départemental d'aménagement numérique.

Les modifications validées par la CCGA sont les suivantes :

- au paragraphe "L'aménagement de l'espace" on rajoute la phrase : "la CCGA est compétente pour la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8MB/s dans les conditions définies à l'article L 1425-1 du CGCT".

- dans l'article 9, on supprime "à la majorité qualifiée des communes membres". L'article 9 devient " pour assurer les compétences définies par les présents statuts, la CCGA peut adhérer à tout syndicat mixte par délibération du conseil communautaire".

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, doit délibérer pour approuver ces modifications.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. TRANSFORMATION EMPLOIS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Suite aux évaluations de fin d'année, Monsieur le Maire a proposé plusieurs avancements de grades pour certains agents de la commune.

Les propositions ont été validées par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion du Gers.

Il propose donc de transformer les emplois occupés par les agents concernés ainsi qu'il suit :

=> au 1er janvier 2013 :

- transformation de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet 31,75h en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 31.75h
- transformation de 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe

=> au 1er juillet 2013 :

- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint principal de 1ère classe à temps complet

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CORRIDA-NOVILLADA 2013 : ASSURANCES ET TARIFS

a) assurances :

Afin de se prémunir contre les conséquences du mauvais temps ou autre entraînant l'annulation des spectacles ou contre tout accident survenant au bétail avant la manifestation, il s'avère nécessaire de contracter une assurance.

Une consultation a été faite auprès de cabinets spécialisés. Monsieur QUINTILLA précise que toutes les propositions ne sont pas reçues.

Cette question sera représentée au prochain Conseil Municipal.

b) tarifs :

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida :

	Ombre Présidence	Ombre	O.S	T.1	Soleil T.4 Découvert
BARRERA	80	75	65	60	55
C/BARRERA	75	70	60	55	50
DELANTERA1	65	60	55	50	45
DELANTERA2	65	60	55	50	45
FILE 1	60	55	50	45	40
FILE 2 – 3 - 4 (couvert)	55	50	45	40	35
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	35	25
File 8 (couvert)	45	40	-	30	20

Location gratuite.

- pour la novillada non piquée du dimanche matin

BARRERA NUMEROTEES : 15 €

AUTRES PLACES : 12 €

(Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)

- un tarif pour les peñas aux conditions suivantes : minimum 10 personnes

- 1 pack **Soleil** :

☐ 1 corrida (place à 25 €)

☐ 1 novillada (place à 12 €)

☐ 1 repas (22 €)

57 € (au lieu de 59 €)

1 pack **Ombre**

☐ 1 corrida (place à 45 €)

☐ 1 novillada (place à 12 €)

☐ 1 repas (22 €)

72 € (au lieu de 79 €)

- un tarif V.I.P aux conditions suivantes : 1 parking VIP + 1 billet novillada + 1 repas/animations + 1 billet corrida + Tertulia avec apéritif (les billets sont en delantera ombre) => 100 €
- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €
- repas : 22 €
- vente d'espaces publicitaires dans le dépliant (réservation) de la corrida :

1/8 page	=	150 €
¼ page	=	300 €
½ page	=	600 €
1 page	=	1200 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention M LABERGERE (par procuration donnée à Mme LABAT).

7. DEROGATION INSCRIPTION ECOLE

a) Monsieur GOUANELLE et Madame MANCHADO demeurant à Lagraulet sollicitent une dérogation pour inscrire leur fille Clélia à l'école maternelle d'Eauze à compter du de la rentrée 2013.

Monsieur le Maire de Lagraulet émet un avis défavorable à cette demande.

Le papa travaille sur AGEN et la maman travaille à l'ADMR secteur Eauze auprès des personnes âgées mais pas impérativement sur Eauze.

b) Madame MARONESE sollicite une dérogation pour inscrire sa fille à l'école maternelle. Elle habite et travaille à Saubouires.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité aux deux demandes.

8. SUBVENTION CONSEIL REGIONAL MAISON DE L'ENFANCE

Le projet de Maison de l'Enfance doit permettre l'accueil de 20 enfants de 0 à 3 ans en simultané, ce qui doublera la capacité de l'actuelle structure dans un espace trois fois plus spacieux.

Le coût estimatif pour 300 m² de locaux et 120 m² d'espace extérieur est de 2,3M€ X 37,28% (surface multi accueil / surface totale) soit 857 440 € au stade de l'avant projet définitif de la totalité.

La CAF a accordé une subvention au titre de l'investissement à hauteur de 170 400 € (sur 633 760 € correspondant à l'estimation au stade programme). La Région peut intervenir en faveur des équipements de service comme les pôles Petite Enfance hors équipement mobilier.

Le taux maximum est de 15% de 25 000 € par enfant, soit 20 X 25 000 € = 500 000 € X 15 % = 75 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux (soit 37,28% de 1,621341 M€)	633 760	Subvention CAF	170 400
Honoraires (12%)	72532	Subvention Région	100 000
		Subvention CCGA	30 000
		Emprunt	300 000
		Fonds propres	76 568
	-----		-----
	676 968		676 968

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le plan de financement et solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. CONVENTION ECOFINANCE

La société ECOFINANCE avec laquelle la commune a déjà travaillé afin d'optimiser ses ressources (exonération charges sociales, foncier bâti et taxe d'habitation sur bâtiments communaux) propose à nouveau ses services sur deux types de missions, à savoir :

- a) une mission à caractère technique rémunérée exclusivement aux résultats :
 - a. recherche d'optimisation en matière de gestion des fluides (analyse de nos factures eau, électricité, gaz, etc)
 - b. optimisation de la gestion de la TVA et du FCTVA
- b) une mission à caractère stratégique rémunérée au forfait 5 500 € HT :
 - c. diagnostic fiscal des bases des locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques

Vous avez eu copie des projets des conventions correspondantes.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 6 abstentions : Mme MAGNOUAC (+ procuration M BOUNET), Mme ROLANDO, M COMET, M BENOIT, M QUINTILLA.

10. CONVENTION HONORAIRES M BASTARD GEOMETRE

La commune a eu recours aux services de Monsieur BASTARD géomètre pour deux dossiers :

- d. la création de 3 lots à la zone industrielle sur l'ex-terrain Lacouture en vue de la vente à la société Delmas (bornage, CU, DP, etc) pour un coût de 2443,43 €.
- e. la création d'un lotissement d'activité commerciale artisanale ou industrielle (5 lots) lieu-dit Lauron face au terrain de la société Grap'Sud pour un coût de 3955,77 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport définitif de la Cour des Comptes sur le contrôle des années 2007 à 2012. Il propose qu'une réunion de commission soit programmée pour l'examiner et échanger.

b) Monsieur COMET demande la transmission des comptes-rendus des commissions PLU

=> à ce propos, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCGA évoque la mise en place d'un PLUI

Monsieur COMET précise que le groupe d'opposition n'est pas solidaire de l'installation d'un système de géolocalisation sur les véhicules du service technique.

Monsieur COMET s'interroge quant à la présence d'un agent de surveillance de la voie publique dans les rues de la ville.

=> il s'agit d'un agent de Cazaubon en contrat/formation qui devait faire un stage dans une autre collectivité. Elle doit revenir pour une semaine au mois de mai.

c) Madame GASC informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu à la salle de Pouy le 11 juin prochain.

d) Monsieur BENOIT regrette l'absence de représentants de la municipalité à certaines manifestations ou assemblées générales.

e) Monsieur COMET rappelle sa question sur l'exonération d'agriculteurs en conversion Bio

=> Monsieur le Maire précise que renseignement pris, il s'agit d'une préconisation du Conseil Général mais que cette exonération est intégralement à la charge de la commune qui la vote (aucune compensation). Il propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine commission des finances.

La séance est levée à 22H25.

ADDITIF DE M COMET

Bonjour.

Au chapitre **CORRIDA-NOVILLADA 2013 : ASSURANCES ET TARIFS** merci d'ajouter que nous demandons la communication des résultats financiers de la régie corrida année 2012.

Merci
